

■ SAINT-HILAIRE DE RIEZ

ENVIRONNEMENT.

La lutte contre les espèces invasives continue, sur le bassin-versant de la Vie et du Jaunay

Comme chaque année, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Lignon et du Jaunay met en oeuvre de nombreuses actions d'entretien et de restauration des marais et des cours d'eau présents sur l'ensemble du bassin-versant de la Vie et du Jaunay, comme la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles, la lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes et la régulation des cormorans.



Piégeage des ragondins et des rats musqués.

Depuis le 1^{er} août 2004

Une réunion s'est tenue à Saint-Hilaire-de-Riez le 11 décembre dernier, afin de présenter le bilan annuel 2018 des actions de lutte contre les espèces invasives à l'ensemble des acteurs du territoire. À savoir les élus locaux, la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée, et Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les associations syndicales de marais, sans

oublier les chasseurs, pêcheurs et piégeurs.

Prime de 1,80€ par animal tué

Le syndicat mixte effectue la lutte contre les ragondins et les rats musqués depuis le 1^{er} août 2004. Ces espèces d'origine tropicale, exploitées pour leur fourrure, ont proliféré dans nos marais entraînant, aujourd'hui, de nombreux impacts. Cette action est coordonnée au niveau départemental par la Fédération départementale des grou-

significative des captures est observée localement mais également au niveau départemental. Les conditions climatiques particulières de l'année 2018, marquées par le froid, une saison estivale sèche, et un hiver sec ont permis de diminuer les populations de rongeurs aquatiques nuisibles.

Il ne faut pas oublier le travail important que les piégeurs et chasseurs réalisent annuellement depuis la mise en place de cette action il y a 14 ans. « Grâce à

pements de défense contre les organismes nuisibles. « La lutte contre les ragondins et les rats musqués est constituée du piégeage et du tir au fusil. Elle est basée sur le volontariat des chasseurs et piégeurs du territoire. Ces derniers perçoivent une prime de 1,80 € par animal tué et apporté aux lieux de collecte » rapporte le syndicat. « Cette année, 74 volontaires participent à la lutte et 4 397 ragondins et rats musqués ont été capturés. Une baisse

leur travail et leur collaboration avec le syndicat mixte, de nombreuses rivières et zones de marais sont entretenues et un équilibre écologique est maintenu ». Depuis 2004, ce sont plus de 103 000 ragondins ou rats musqués qui ont été capturés sur notre territoire.

La régulation des cormorans

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Lignon et du Jaunay coordonne depuis le 1^{er} août 2005 la régulation des cormorans sur l'ensemble de son territoire. À cet effet et afin de limiter l'impact de cette espèce sur les populations piscicoles, des autorisations de tir sont délivrées par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) aux chasseurs volontaires. « Pour la campagne hivernale 2017-2018, 70 chasseurs ont reçu des autorisations individuelles de tir et 400 cormorans ont été prélevés sur l'ensemble du territoire du syndicat mixte, contre 459 cormorans pour la campagne 2016-2017 ».

Cependant, « il reste encore de nombreux combats à mener, notamment face à l'expansion des espèces invasives qui aura tendance à augmenter dans les années à venir. L'attention et la réactivité de chacun des acteurs de terrain doivent être encore plus grandes pour l'intérêt commun qui est la conservation de l'équilibre de notre patrimoine naturel ».

Un bilan positif

« Depuis de nombreuses

Une lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes « à la main »

La lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes est menée sur les marais du Jaunay et du Gué-Gorand depuis 21 ans. Trois plantes invasives sont observées, la jussie, le myriophylle du Brésil et l'égeria densa. Ces plantes, utilisées en aquariophilie, ont proliféré dans nos marais engendrant de nombreux déséquilibres. « Afin de réduire leur impact et limiter leur prolifération, des programmes annuels d'arrachage manuel et mécanique ont été mis en place par le syndicat mixte en collaboration avec le chantier d'insertion Asfodel ».



Arrachage manuel des plantes invasives.

623 heures de travail

En 2018, une baisse du taux d'envahissement par la jussie et le myriophylle du Brésil est observée. Les conditions climatiques de début d'année particulièrement froides, ont permis de réduire le développement de ces plantes invasives. Le volume de plantes arrachées s'élève à 35 m³, représentant près de

cette année, l'évolution a été beaucoup moins rapide, et seul un état des lieux annuel précis a été effectué ».

Deux nouveaux sites envahis par les plantes invasives ont été cependant découverts cette année. « Le premier, dans les marais de basse situé sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez, colonisé par le myriophylle du Brésil et le second

sur la rivière la Vie située sur la commune du Poiré-sur-Vie colonisé par la jussie ».

Dès leur découverte, le syndicat mixte a mis en place de l'arrachage mécanique et de l'arrachage manuel combiné à la pose de filets anti-boutures permettant de ralentir et diminuer la colonisation des plantes. « Une attention particulière est portée sur ces sites et sur

les milieux adjacents pour éviter la colonisation totale de la rivière et des marais par ces deux plantes ».

Rester attentifs et réactifs

Depuis le début de la lutte, de nombreux moyens financiers et humains ont été investis pour restaurer et entretenir les marais et les rivières, ce qui a permis de retrouver une flore et une faune locale. « Cependant, il est primordial de rester attentifs et réactifs au développement des plantes invasives sur l'ensemble du bassin-versant de la Vie et du Jaunay ».



■ Infocale

■ SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

Maison pour tous - MJC. Jusqu'au dimanche 30 juin, la Parée verte, chemin des Garennes. Pour les peintres photographes débutants qui aiment le patchwork, marquerie, modelage, mosaïque, tapisserie d'ameublement, yoga, aquarelle. Le secrétariat est ouvert les lundis et jeudis de 14 h à 17 h. Payant. Contact et réservation : 02 51 54 48 99, 36 62 36 34 47, maisonpourtous.mjc@wanadoo.fr